

✓ p.B.15.11.Ho. - GR/hb

Berne, le 12 mars 1958.

p. B. 41. 21. Ho. 0.1.

Relations entre la Suisse et la Hongrie
depuis l'insurrection hongroise

Les relations de notre pays avec la Hongrie ont subi le contre-coup des événements d'octobre/novembre 1956. De nombreux incidents les ont marquées. Pour la commodité de l'examen, ils ont été groupés dans les cinq catégories ci-après :

I. Intérêts suisses.

A.B. 51. 358. Ho. a) Immeubles suisses en Hongrie

Interrompus en 1955, les pourparlers en vue de résoudre les problèmes des immeubles suisses en Hongrie, nationalisés en février 1952 ou dont les propriétaires disposent librement et désirent se défaire, n'ont pas pu reprendre malgré les nombreuses interventions de notre Légation, les autorités hongroises ayant adopté une attitude dilatoire.

A.C. 41. Ho. 470. 0. b) Transferts de rentes, pensions et petits capitaux de rapatriés

A.C. 41. Ho. 260. 0. L'accord de paiement prévoit un examen bienveillant des demandes de transferts de ce genre. Néanmoins, des quelque 10 cas soumis par la Légation de Suisse à Budapest, il y



- 2 -

a plusieurs années, et rappelés par elle à plusieurs reprises, aucun n'a reçu de solution favorable jusqu'ici.

A.C. 41. Ho. 470.0.
c) Permis d'exportation pour les mobiliers de rapatriés

L'accord de paiement prévoit également l'examen bienveillant des demandes d'exportation présentées par des rapatriés pour leur mobilier. Cependant, malgré ses interventions, la Légation n'a pu obtenir une seule autorisation, bien que les cas remontent à 1949 - 51 et 1956.

A.B. 35. 51. Ho. 20.
d) Permis de sortie

Tandis que les ressortissants hongrois en Suisse peuvent quitter librement notre territoire à tout moment et sans autorisation préalable, les Suisses en Hongrie sont tenus de solliciter une autorisation de sortie. Celle-ci est en général accordée après quelques jours ou semaines pour les personnes ne possédant que la nationalité suisse, tandis que les double nationaux se voient souvent opposer un refus après de longs mois d'attente.

II. Intérêts hongrois.

p.B. 22. 43. 2.
a) Laszlo Abri

Ce fonctionnaire hongrois se rendait à une session de la Commission économique pour l'Europe à Genève. De passage à Zurich dans la nuit du 23 au 24 octobre 1957, il séjourna à l'Hôtel Leonhard. Toutefois, sa fiche d'hôtel n'étant pas convenablement remplie, un fonctionnaire de la Police zurichoise lui demanda des explications. Par la suite, une discussion politique eut lieu entre les deux personnes. Elle provoqua une protestation de la Légation de Hongrie contre les propos tenus par le policier. Sans se prononcer sur les termes utilisés de part ou d'autre, on peut considérer cet entretien comme inopportun.

p. B. 85. 2. VCh.
b) Match de football entre Young-Boys (Berne) et Vasas (Budapest)

Les autorités de Police bernoise ayant interdit la rencontre de football qui devait se dérouler à Berne le 3 novembre 1957 entre les Young-Boys, Berne, champion suisse, et Vasas, Budapest, champion de Hongrie, la presse s'empara de l'affaire qui donna lieu à une violente polémique. Le match eut finalement lieu à Genève sans incidents le 20 novembre 1957. La revanche se disputa à Budapest le 30 novembre 1957.

p. B. 22. 24. Ho.
c) Mme Julianna Gal et Mlle Eva Tatar

Il s'agit respectivement de la femme du Conseiller commercial hongrois et d'une fonctionnaire de la Légation de Hongrie. A la sortie d'un cinéma bernois, le 12 juillet 1957, elles furent suivies par des réfugiés hongrois qui se livrèrent à des voies de faits sur elles. L'affaire a provoqué une protestation de la Légation de Hongrie.

i. A. 15. 41. 17. Ho.
d) Déclaration du Ministre Laszlo Gyaros à Budapest

Selon l'"Ungarischer Pressedienst" du 5 mars 1958, parlant à Budapest au nom du Gouvernement hongrois, le Ministre Laszlo Gyaros a déclaré au cours d'une conférence de presse que le Gouvernement suisse aurait toléré sur son territoire des manifestations inamicales à l'égard du peuple hongrois et de son gouvernement. Des émigrants hongrois auraient pu notamment développer une activité tendant à renverser le gouvernement au pouvoir à Budapest. Le Gouvernement hongrois serait néanmoins désireux, après avoir réglé ces problèmes, d'entretenir avec la Suisse des relations encore meilleures qu'avant l'insurrection.

III. Traitement des collaborateurs de la Légation de Suisse à Budapest.

p. B. 22. 86. 21. 6. Ho.
VCh.
a) Chauffeur Szemere

Le 13 mai 1957, jour du départ de M. Decroux, son chauff-

feur fut arrêté (et détenu jusqu'au 8 novembre 1957, d'après des renseignements officieux). Malgré ses demandes, la Légation ne put obtenir aucune précision quant aux inculpations dont il était l'objet, ni quant à son sort.

p.B. 22.86.21.6.Ho.
b) Appartements des collaborateurs de la Légation

Le Bureau du service du corps diplomatique à Budapest informa en été 1957 les membres de la Légation de Suisse, locataires d'appartements nationalisés que, faute d'accepter une hausse de loyer, leurs contrats de bail seraient annulés. La hausse étant contraire à la législation hongroise selon notre Légation, cette dernière protesta contre la mesure prise.

p.B. 22.86.21.6.Ho.
c) Prix de l'essence pour diplomates

A l'occasion d'une hausse du prix de l'essence au printemps 1957, les autorités hongroises ont abaissé la réduction accordée aux diplomates pour franchises douanière à un taux dérisoire. Les diplomates hongrois à Berne bénéficiant d'une réduction sensiblement plus élevée, la Légation de Suisse a invoqué la réciprocité pour protester contre cette mesure, toutefois sans succès jusqu'ici.

p.B. 22.86.21.6.Ho.
d) Accidents d'auto

Par note du 9 décembre 1957, le Ministère des affaires étrangères accusa des collaborateurs de la Légation de Suisse d'avoir provoqué cinq accidents entre le 3 janvier et le 20 juin 1957. Il les menaça de sanctions sévères si ces faits venaient à se répéter. La Légation répondit le 9 janvier 1958 que deux des cas visaient des infractions qui auraient été commises par des chauffeurs de la Croix Rouge n'appartenant pas à ses services, qu'un autre cas visait le chauffeur Szemere arrêté entretemps, que dans un autre cas les faits ne correspondaient pas avec les dispositions légales invoquées et que, finalement, le dernier cas avait été classé par le juge d'instruction. Jusqu'ici, l'affaire n'a pas eu d'autres suites.

IV. Conduite et traitement des membres de la Légation de Hongrie à Berne.

p.A. 44.21. Ho.
Uth.
a) Máté Végh

Deuxième secrétaire de la Légation de Hongrie à Berne, Végh a été impliqué dans une affaire d'espionnage alors qu'il était en séjour à Budapest. Revenu en Suisse le 17 décembre 1956, il a été expulsé le lendemain. Protestation hongroise du 21 décembre 1956.

p.B. 22.24.13. Ho.
b) Istvan Sziraki

Istvan Sziraki, fonctionnaire de la Légation de Hongrie, jouant également le rôle de chauffeur, n'a pas été l'objet de moins de trois rapports de police pour fautes de circulation au cours de l'année 1957. Le 4 mars, il était accusé de dépassement interdit dans le canton de Genève. Le 11 mai, roulant à une vitesse excessive, il renversa un piéton et causa des dégâts matériels dans le canton de Vaud. Le 15 décembre 1957, circulant à une allure exagérée, il ne put éviter un train à un passage à niveau non gardé qu'en donnant un coup de frein tel qu'il sortit de la route et renversa un poteau de signalisation, provoquant des dégâts matériels.

En réponse à nos notes, la Légation de Hongrie accusa la police d'inexactitude et de partialité.

p.B. 22.43.2.
c) Incidents du 23 octobre devant la Légation de Hongrie

Dans une lettre adressée au Chef du Département, le Ministre de Hongrie s'est plaint de l'attitude adoptée par la Police bernoise qui n'aurait pas assumé, le 23 octobre, la protection de la Légation dans la mesure où elle l'aurait dû en raison des circonstances et des demandes expressément formulées par cette représentation diplomatique. Le dispositif adopté par la Police bernoise et les mesures qu'elle a prises

à cette occasion peuvent en effet appeler certaines réserves.

p. B. 22. 71. 12. (Ho.)
d) Voyages du Ministre de Hongrie au Tessin et à Genève

Malgré les conseils donnés par le Département politique, M. Marjai a demandé à rendre une visite officielle au Tessin et à Genève. Sa requête ayant été agréée, il s'est rendu à Bellinzzone le 14 janvier 1958 et à Genève le 17 janvier 1958. Le déplacement au Tessin a provoqué de vives réactions au Grand Conseil tessinois ainsi que dans la presse suisse toute entière.

p. B. 22. 43. 2.
e) Plaintes du Ministre de Hongrie

Au cours d'un dîner offert à plusieurs collaborateurs du Département Politique, le 4 mars 1958, M. Marjai s'est plaint de la détérioration des relations entre la Suisse et la Hongrie. Il en a rejeté la faute entièrement sur notre pays. A cette occasion, il s'est également laissé aller à des accusations tout à fait déplacées et infondées.

V. Rôle joué par la Légation de Hongrie dans les questions de réfugiés.

p. B. 41. 21. Ho.
a) Albert Kozlovzky

Apprenant par la presse le décès accidentel d'un réfugié hongrois à Feldmeilen, la Légation demanda à la Division de Police de lui communiquer des renseignements sur l'identité du défunt et de lui remettre les effets qu'il avait laissés. Devant le refus de la Division de Police, la Légation s'adressa au Département politique qui confirma le point de vue de la division précitée par notes du 5 juillet et 17 octobre 1957.

p. B. 41. 21. Ho.
b) Jozsef Domjan

Il s'agit d'un peintre hongrois entré en Suisse peu avant les événements d'octobre 1956 et qui obtint le droit

- 7 -

d'asile après ceux-ci. Réfugié à Duillier, il se plaignit d'avoir reçu la visite le 24 mars, puis le 29 avril 1957, de M. Susan, attaché de la Légation de Hongrie, et d'avoir été importuné par ce dernier malgré son statut de réfugié.

p.B. 41.21. Ho. O. 1. (3)
c) Lajos Serfözö

Le 18 octobre 1957, M. Serfözö, attaché de la Légation de Hongrie, se rendit à l'improviste dans un foyer de jeunes réfugiés hongrois à Arlesheim. Il tenta d'inciter la directrice du home et les jeunes gens à se faire rapatrier en Hongrie.

p.B. 41.21. Ho.
d) Bulletin de la Légation de Hongrie

Le Département reçut le 5 novembre un bulletin publié par la Légation de Hongrie. Il reproduisait des attaques violentes formulées par M. Szabo, ancien réfugié, contre les services secrets suisses et certains groupements d'étudiants de notre pays, accusés d'avoir envoyé en Hongrie des armes et de l'argent au début 1957. Selon nos informations, ces griefs sont infondés.

Ce texte fut également remis ultérieurement sous forme de brochure par le Ministère des affaires étrangères à notre Légation à Budapest.

Le bulletin s'en prenait également au traitement appliqué à des réfugiés hongrois en Suisse désireux de regagner leur pays et formulait à ce propos des accusations contraires aux faits.

p.B. 41.21. Ho. O. 1. (4)
e) M. Tschäppät

A de nombreuses reprises, la Légation a protesté contre l'attitude adoptée à l'égard de la Hongrie, de la Mission diplomatique hongroise et du chef de cette dernière par M. Tschäppät, remplaçant du chef de la Division de Police et chef de la section des réfugiés.

Elle a également relevé que les déclarations faites par M. Tschäppät devant la presse ou lors de réunions publiques -

- 8 -

notamment lorsqu'il introduisit Mme Anna Kethly à une réunion du parti socialiste bernois - sont incompatibles avec les fonctions qu'il revêt à la Division de police.

p.B. 41.21.Ho.0.1.(1)
f) Internement de réfugiés

Dans plusieurs aide-mémoires, la Légation de Hongrie a cru pouvoir affirmer que des réfugiés désireux d'être rapatriés avaient été internés dans des maisons de santé pour les empêcher de réaliser leurs intentions.

p.B. 41.21.Ho.
g) Janos Bodnar

La Légation de Hongrie protesta par aide-mémoire du 10 janvier 1958 contre les difficultés rencontrées par Janos Bodnar lorsque ce réfugié désira être rapatrié en Hongrie.

En fait, il semble qu'après de nombreuses tergiversations, Bodnar reçut le 29 novembre 1957 la visite d'un fonctionnaire de la Légation de Hongrie, à la suite de laquelle il prit la décision de regagner son pays. Néanmoins, dès le 3 janvier, il présenta à notre Légation à Budapest une demande d'entrée en Suisse.

C o n c l u s i o n s

Quel que soit leur nombre, ces faits n'auraient en eux-mêmes en général pas une importance particulière. Toutefois, la forme et le ton des interventions auxquelles procède chaque semaine le Ministre de Hongrie ou ses collaborateurs, laissent percevoir leur intention de signaler les aspects négatifs de nos relations. Loin de chercher à améliorer ces dernières par une attitude digne, correcte et compréhensive, les collaborateurs de la mission diplomatique hongroise en Suisse font souvent preuve de mauvaise foi, ignorent les réponses qui leur ont été

- 9 -

données précédemment, reprennent sans cesse les mêmes griefs et ne font rien pour détendre l'atmosphère.

D'autre part, notre Légation à Budapest se heurte à de très graves difficultés, non seulement pour le règlement des intérêts dont elle a la charge, mais même pour exercer normalement son activité. Elle est en butte à de nombreuses chicanes : privation de chauffeur, hausse de loyer, augmentation du prix de l'essence, contrôle des visiteurs qui sont interrogés sur le but de leur visite.

Henri Pichet
